



PRIX GÉMEAUX DE LA RELÈVE

Règlements

TRENTE-NEUVIÈME ÉDITION

RÈGLEMENTS 2024

OBJECTIFS

Avec le prix Gémeaux de la relève, l'Académie veut souligner au public et à l'industrie le talent de la relève d'ici dans le but d'assurer une perspective d'emploi aux nouveaux.elle.s joueur.euse.s de l'industrie et leur offrir une visibilité accrue.

DESCRIPTION

Le prix sera remis à un.e artiste ou un.e artisan.e en début de carrière, qui se démarque pour son talent artistique et son parcours professionnel. Cette personne peut être considérée comme une découverte prometteuse pour l'industrie de demain. Une bourse en argent accompagnera la récompense.

INSCRIPTION

Les mises en candidature seront acceptées du **25 janvier au 14 mars 2024**.

Accédez au [formulaire de mise en candidature](#)
Consultez le [site Internet des prix Gémeaux](#)

Aucun frais d'inscription n'est exigé.

Pour toute question, contactez :

Marie-Hélène Marchand, responsable des prix Gémeaux
mhmarchand@academie.ca

Stéphanie Babin, coordonnatrice aux prix Gémeaux
sbabin@academie.ca

RÈGLEMENTS 2024

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, l'individu doit :

- être un.e artiste ou un.e artisan.e qui exerce son métier dans l'industrie depuis moins de 5 ans;
- être canadien.ne francophone;
- s'être démarqué.e, dans une œuvre télévisuelle ou numérique, entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024 par son originalité, sa créativité et son innovation.

Exemples de secteurs et/ou de branches de métiers de l'artisan.e ou de l'artiste : réalisation, scénarisation et/ou scripte-édition, direction photographique/éclairage, recherche, postproduction, son, musique, décors, costumes, maquillage, coiffure, habillage graphique et effets spéciaux, comédiens.ne.s, direction de production, coordination de production, régie, etc.

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Le Comité du prix Géméaux de la relève évaluera toutes les candidatures reçues.
- Il sélectionnera les cinq (5) finalistes en fonction des critères d'évaluation ci-dessous.
- La sélection sera approuvée par le conseil d'administration de l'Académie et sera finale et sans appel.
- L'Académie dévoilera les cinq (5) finalistes lors du dévoilement des finalistes des prix Géméaux.
- La production lauréate sera annoncée dans le cadre des remises des prix Géméaux en septembre 2024.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- 25 points : originalité, créativité et innovation de la candidature soumise
- 25 points : défis relevés et apport créatif à l'oeuvre soumise
- 40 points : le parcours et les accomplissements de la candidature soumise
- 10 points : impact que le prix Géméaux de la relève pourrait avoir sur le parcours de la candidature soumise